

## Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 20 juin 2017,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [conseil.administration@ens-lyon.fr](mailto:conseil.administration@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Lundi 10 juillet 2017 à 9h30**

Salle des conseils

Site Descartes, 15 parvis René Descartes, 69 007 Lyon

Un accueil café est prévu à partir de 9 heures en salle des conseils.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

**I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration**

I.1. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 28 avril 2017

**II. Décisions budgétaires et financières**

II.1. Budget rectificatif 2017

II.2. Débat d'orientation budgétaire 2018

II.3. Utilisation de la fongibilité asymétrique par le Président

II.4. Subventions et cotisations

II.5. Sorties d'inventaire

II.6. Politique tarifaire

II.6.A. Tarifs du PBES

II.6.B. Tarifs d'hébergement 2017-2018

II.6.C. Tarifs de location des salles 2018

- II.7. Admissions en non-valeur et remises gracieuses :
  - II.7.A. 5 admissions en non-valeur
  - II.7.B. Modalités de gestion des admissions en non-valeur et des remises gracieuses
- II.8. Frais de mission

### III. Décisions réglementaires

- III.1. Enseignants et enseignants-chercheurs :
  - III.1.A. Principes d'organisation des services 2017-2018
  - III.1.B. Principes de la politique indemnitaire 2017-2018
- III.2. Schéma directeur handicap
- III.3. Demandes de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal
- III.4. Modalités de désignation des grands électeurs de l'ENS de Lyon pour l'élection des membres du conseil d'administration de la COMUE Université de Lyon
- III.5. Direction de l'Ifé
- III.6. Modification de l'article 5-2 et de l'article 25-6 du règlement intérieur de l'ENS de Lyon
- III.7. Formation :
  - III.7.A. Modification du règlement des études
  - III.7.B. Modalités d'exonération des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon
- III.8. Avenant n°1 à la convention CROUS
- III.9. Résiliation d'une convention d'occupation précaire de logement
- III.10. Régularisation de deux délibérations du conseil d'administration en date du 13 décembre 2013

### IV. Points d'information

- IV.1. IDEX
- IV.2. Conventions signées par le Président en 2016 en vertu de sa délégation de pouvoir
- IV.3. Complément d'information sur le calendrier de formation de l'année universitaire 2017-2018
- IV.4. Démissions d'élèves

### V. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

Je vous remercie de bien vouloir m'informer rapidement de votre présence le 10 juillet 2017 et de votre participation au déjeuner qui sera organisé à l'issue de la séance dans le salon de direction de l'Ecole normale supérieure de Lyon sur le site Descartes.

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats vous est envoyé par voie électronique.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François Pinton

